

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 24 JANVIER 2006 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2005
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Modification au tableau des emplois communaux
- 4) Recrutement des agents recenseurs
- 5) Organisation de séjours pour les jeunes – Fixation des tarifs 2006
- 6) Communication du jugement de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion 2000 à 2003
- 7) Débat d'Orientation Budgétaire
- 8) Questions orales diverses

**DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
DECEMBRE 2005**

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Patrimoine

- Vente d'un tracteur ISEKI TG 5470 HYDRO pour un montant de 5 000 € à la Société HerriBerry, Route de Jonzac B.P. 30, 16300 BARBEZIEUX.

Finances

- Un placement de 1 000 000 € a été effectué auprès du Trésor Public par dépôt sur un compte à terme des collectivités territoriales et établissements publics locaux comportant les caractéristiques suivantes :
 - ✓ Origine des fonds : emprunts dont l'utilisation est différée,
 - ✓ Objet du placement : Placement en attente de la réalisation des travaux en cours concernant la restructuration du Groupe scolaire Jean Jaurès,
 - ✓ Durée : 12 mois
 - ✓ Montant : 1 000 000 €
 - ✓ Taux annuel garanti: 2,49 %
- Un emprunt de 1 200 000 € pour le financement des investissements de l'exercice en cours a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord comportant :
 - ✓ une période de préfinancement jusqu'au 20 juin 2006, avec paiement des intérêts au moment de la consolidation à taux variable sur index T4M + marge de 0,12% (commission de 150 € sera prélevée lors du premier versement de fonds),
 - ✓ Ce prêt sera ensuite consolidé sur une durée de 15 ans au taux fixe de 2,97% par un prêt à échéance avancée, la première échéance étant fixée au 5 septembre 2006, exonération des frais de dossier.

DOSSIER N° 3 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

Les décrets 2005-1344, 2005-1345 et 2005-1346 du 28 octobre 2005 modifient considérablement l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

A la suite de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2005 et du relèvement en conséquence de l'indice minimum de rémunération de la fonction publique, les deux échelles de rémunération les plus basses, soit les échelles 2 et 3, ont été fusionnées.

La suppression de l'échelle 2 de rémunération conduit à un réaménagement des carrières des fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois doté d'un grade classé à l'échelle 2.

- Ainsi, le grade d'agent administratif est supprimé et le cadre d'emplois est regroupé en un seul grade : celui **d'agent administratif qualifié**.
- Le grade d'agent d'animation est supprimé, le cadre d'emplois est regroupé en un seul grade : celui **d'agent d'animation qualifié**.
- Les grades d'agents du patrimoine de 2^{ème} classe et d'agents du patrimoine de 1^{ère} classe sont regroupés en un seul grade : celui **d'agent du patrimoine**.
- Les grades d'agents d'entretien et d'agents d'entretien qualifiés sont supprimés et regroupés en un seul grade : celui **d'agent des services techniques**.
- Le cadre d'emplois des conducteurs territoriaux de véhicules, comprenant les grades de conducteur, conducteur spécialisé de 1^{er} niveau, conducteur spécialisé de 2nd niveau, chef de garage et chef de garage principal est supprimé, les titulaires de ces grades sont intégrés dans le cadre d'emplois d'agents techniques territoriaux.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création de 17 postes d'agents administratifs qualifiés

Suppression de 17 postes d'agents administratifs

FILIERE TECHNIQUE

Création de 116 postes d'agents des services techniques

Suppression de 29 postes d'agents d'entretien qualifiés

Suppression de 87 postes d'agents d'entretien

Création de 1 poste d'agent technique en chef

Suppression d'un poste de chef de garage principal

Création de 2 postes d'agents technique principal

Suppression de 2 postes de chefs de garage

Création de 3 postes d'agents technique qualifiés

Suppression de 3 postes de conducteurs spécialisés de 2nd niveau

Création de 2 postes d'agents technique

Suppression de 2 postes de conducteurs spécialisés de 1^{er} niveau

FILIERE CULTURELLE

Création de 2 postes d'agents du patrimoine

Suppression de 2 postes d'agents du patrimoine de 2^{ème} classe

FILIERE ANIMATION

Création de 18 postes d'agents d'animation qualifiés

Suppression de 18 postes d'agents d'animation

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

La Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité prévoit que les opérations de recensement de la population s'effectuent tous les ans, auprès d'un échantillon de la population.

Un arrêté ministériel du 5 août 2003 fixe les dates de la collecte chez les habitants, pour 2006 elle aura lieu du 18 janvier au 25 février.

La dotation de l'Etat au profit de la Commune afin d'assurer les opérations de recensement s'élève à 3 845 € pour 2006.

Comme pour les opérations de 2005, la Commune désignera, par arrêtés du Maire 4 agents recenseurs parmi des agents communaux titulaires volontaires.

Nous vous proposons d'attribuer aux agents recenseurs une rémunération de base de 650 € net, à laquelle s'ajoutera une enveloppe complémentaire de 600 € répartie entre les 4 agents en fonction du travail fourni et des résultats obtenus.

M. GARANDEAU fait remarquer que son groupe demande chaque année comment va être répartie cette enveloppe complémentaire. Il obtient toujours la même réponse, à savoir : elle sera partagée entre les 4 agents à partir du moment où chacun aura effectué de manière correcte le travail fourni. Ce système est mis en place depuis deux ans et la Municipalité semble satisfaite du travail effectué. Il aurait donc souhaité ne voir apparaître dans cette délibération que la base nette et une prime exceptionnelle clairement définie qui aurait remplacé la formule « en fonction du travail fourni et des résultats obtenus ».

M. LE MAIRE comprend que cette formulation puisse laisser penser que cette enveloppe ne sera pas forcément répartie entre les 4 personnes. Mais cette partie de la rémunération reste conditionnée au travail réellement fourni et elle est effectivement distribuée à chaque fois.

M. ASSERAY indique que depuis deux ans cette enveloppe a été distribuée de manière équitable car tous les agents ont fourni le même travail et de manière aussi satisfaisante. Mais il pense qu'il faut garder cette formulation car les agents peuvent être différents d'une année sur l'autre. C'est une prime de motivation, acceptée de tous. Il précise qu'il est de toute façon impossible de répartir ce travail de recensement de façon identique, chaque quartier est différent. Il s'agit donc de sanctionner au niveau de la qualité (retour des questionnaires, nombre de personnes visitées...). Si un agent n'effectuait pas sa tâche aussi bien que les autres, la Municipalité pourrait alors envisager de lui verser une rémunération moindre. Cette enveloppe motive les recenseurs.

M. ANDRE se demandait justement si l'expression « en fonction du travail fourni » dépendait de la quantité ou de la qualité. Il sait maintenant qu'il s'agit de sanctionner ce travail au niveau des résultats mais il n'est pas convaincu que cette enveloppe soit nécessaire. En effet, quand un agent s'engage c'est pour fournir un travail de qualité. Il regrette que la Municipalité juge cette prime utile pour obtenir la qualité. C'est pour cette raison qu'il votera contre cette délibération.

M. ASSERAY indique que cette condition a toujours été acceptée et très bien perçue par les agents recenseurs. Cela donne de bons résultats et il n'y a donc aucune raison pour changer de système.

M. ANDRE a connu ce genre de prime sur son lieu de travail. Face aux aléas et aux inégalités auxquels sont confrontés les employés, elle n'est en fait acquise que par chance. Cela ne lui semble donc pas équitable.

M. LE MAIRE conclut en indiquant que ce système de prime est bien compris et accepté par les 4 agents puisque ce sont toujours les mêmes volontaires depuis trois ans.

M. GARANDEAU demande quand les résultats seront connus.

M. LE MAIRE rappelle que ces recensements sont partiels puisqu'ils concernent le 10^{ème} de la population chaque année. Les résultats définitifs seront annoncés dans le courant du deuxième semestre 2007. Ils seront à ce moment-là exploitables et certains sièges de la C.U.B. en dépendent. Il cite l'exemple de Bruges : si elle est confortée dans sa démographie croissante, elle pourrait avoir un siège supplémentaire à la C.U.B.. En contrepartie, le total des sièges restant de 120, une autre commune qui n'aurait pas eu une progression assez conséquente, perdrait un poste, d'où l'importance de ces résultats.

Cette proposition est approuvée à LA MAJORITE :

29 voix POUR

4 ABSTENTIONS (MME BORDES, MME BEGARDS, M. AURORA, M. GARANDEAU)

1 voix CONTRE (M. ANDRE)

DOSSIER N° 5 : ORGANISATION DE SEJOURS POUR LES JEUNES - FIXATION DES TARIFS 2006

RAPPORTEUR : M. DUMORA

Le projet pour la Jeunesse du Contrat de Ville prévoit le développement des actions visant l'apprentissage de l'autonomie, l'aide à la prise de décision, la citoyenneté et la participation à la vie locale, l'accès et la participation aux activités de loisirs.

Certains jeunes, moins captifs des structures, demandent plus d'imagination dans le montage des projets relatifs à ces actions.

Pour ces actions, le partenariat tient une place très importante et le CTL peut être un moyen puissant d'innovation pour intervenir, en particulier auprès des jeunes du quartier sensible, en permettant la fédération des actions éducatives et la mixité nécessaire à toute intégration.

Notre nouveau contrat temps libre a intégré une activité séjour pour les jeunes à compter de 2005.

Il s'agit d'une démarche municipale, hors des CLSH, en direction des jeunes : organisation de séjours à caractère social, en direction des familles les plus défavorisées de la Ville. Cette action vise en priorité les familles résidentes du quartier prioritaire du Contrat de Ville et a pour objectif de :

- Favoriser le développement physique et intellectuel des enfants et des jeunes,
- Favoriser la socialisation des enfants et des jeunes tout en respectant les individualités,
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif des enfants et des jeunes,
- Favoriser la responsabilisation et l'autonomie des enfants et des jeunes.

Par délibération du 7 juin 2005 la création de séjours par le service jeunesse a été approuvée.

Un premier séjour a eu lieu du 11 au 22 juillet à MACAYE (64).

Sur 2006 deux départs sont prévus : une semaine à la neige pendant les vacances de février et un séjour plus long pendant l'été (entre 10 et 14 jours).

Après cette première expérience et compte tenu de la nature des projets pour 2006, il y a lieu d'adapter le montant de la participation demandée aux familles, en créant un tarif séjour hiver et un séjour été.

Je vous propose :

- de fixer la participation des familles pour les séjours organisés par le service jeunesse dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2006 :
 - à 60 € pour le séjour d'été ;
 - à 50 € pour le séjour d'hiver.
 - Ces tarifs pourront être reconduits si l'évolution du coût des prestations le permet.
- de solliciter les financements extérieurs pour ce séjour et les séjours futurs et d'autoriser M. LE MAIRE à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'octroi de ces aides.

M. DUMORA précise que le séjour neige aura lieu du 12 au 17 février 2006 et indique le financement :

- Total dépenses.....	7 118 €, soit 444,88 €
- Total recettes.....	6 782,60 €, soit 623,91 €
- participation des familles (16 jeunes X 50 €)	800 €
- participation V.V.V. (Ville Vie Vacances)	500 €
- F.I.V.	500 €
- C.T.L. (70 % de la dépense)	4 982,60 €
- Solde à la charge de la ville :	335,40 €, soit 20,96 € par jeune.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'une dizaine de jeunes pourront ainsi bénéficier d'un séjour hors structures et souligne l'importance des différents partenaires.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 6: COMMUNICATION DU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION 2000 A 2003

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

En application de l'article L 241-11 du code des juridictions financières, la lettre d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes, reçue le 12 Décembre 2005, est inscrite à l'ordre du jour du premier conseil suivant son envoi et a été jointe, dans son intégralité, à la convocation adressée à tous les membres de l'assemblée délibérante.

Après la présente réunion du Conseil Municipal, cette lettre deviendra communicable à tout tiers demandeur.

M. LE MAIRE indique que la Chambre Régionale des Comptes a tenu son audience solennelle ce matin en présence du Président de la Cour des Comptes, Monsieur SEGUIN.

Tout d'abord il rappelle dans quelles circonstances est fait ce contrôle. La loi de décentralisation du 2 mars 1982, en donnant plus d'autonomie et de liberté aux collectivités territoriales, a néanmoins prévu plusieurs mécanismes de contrôle des actes des communes, départements, régions et C.U.B.. Le contrôle administratif est fait par le Préfet et le législateur a également créé dans chaque région (22) les chambres régionales des comptes en leur confiant trois missions :

- 1) *le jugement des comptes des comptables publics (les trésoriers)*
- 2) *le contrôle budgétaire : la chambre est saisie par le Préfet dans 4 cas bien particuliers :*
 - *lorsque le budget a été adopté en dehors des délais prévus (après le 31 mars)*
 - *quand le budget a été voté en déséquilibre (les recettes et les dépenses n'étant pas équilibrées)*
 - *lorsque l'exécution du budget est en déficit*
 - *en cas de défaut d'inscription d'une dépense obligatoire*
- 3) *le contrôle de gestion ou le contrôle des comptes des collectivités territoriales : il vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion des collectivités locales. Il porte sur l'équilibre financier des opérations de gestion, le choix des moyens mis en œuvre et sur les résultats obtenus. Il intervient tous les 4 ans. C'est donc dans ce cadre que ce rapport a été réalisé au Bouscat pour les années 2000, 2001, 2002 et 2003.*

Puis il fait la synthèse du rapport qui porte sur 3 grands thèmes :

l'analyse financière :

- *la fiabilité des comptes : la CRC ne note aucune irrégularité,*
- *la situation financière (Comptes Administratifs 2001 à 2003) :*
 - *une diminution importante de l'encours de la dette de plus de 24 % entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2003,*
 - *la capacité de désendettement passe de 4,2 années en 2000 à 2,5 en 2003 (le chiffre national est de 5,7). Ce chiffre est corroboré par l'étude du taux moyen pondéré de la dette qui est très favorable du fait d'une baisse conséquente des frais financiers (- 60 % entre 2000 et 2003, ce taux passe de 3,73 % en 2001 à 2,26 % en 2003, la moyenne nationale étant de 4,8 %)*
 - *l'autofinancement est en hausse, il passe de 1,3 M€ en 2000 à 2,8 M€ en 2003*
 - *la pression fiscale qui a été de 4,05 % de 2001 à 2004 se trouve en-dessous de l'inflation qui est de 6,5 %*
 - *les dépenses réelles de l'équipement en 2003 ont représenté 3,6 M€, soit 16,46 % des recettes réelles de fonctionnement (moyenne nationale 19,08 %). Il conçoit que Le Bouscat se situe légèrement en-dessous de la moyenne mais pense que cela est largement compensé par l'évolution des 4 autres indicateurs (encours de la dette, capacité de désendettement, autofinancement et pression fiscale).*

M. GRDEN signale que cette situation va changer puisque les dépenses d'investissement pour 2005 sont passées à 5 833 462, ce qui signifie que le taux moyen d'investissement sur les trois dernières années est de 2500 000 €.

M. LE MAIRE propose de débattre sur ce premier thème.

M. GARANDEAU souhaite revenir sur la note générale de la chambre régionale. Il félicite la Municipalité pour l'efficacité de la gestion des finances de la commune entre les années 2000 et 2004 et pour la qualité générale du travail fourni par les services municipaux et l'Adjoint aux finances.

.../...

Toutefois, elle a choisi de lutter contre le désendettement et ce rapport montre bien que cela a été fait au détriment des dépenses d'investissement et d'équipement sur ces 4 années. Il fait remarquer que son groupe l'a plusieurs fois signalé au moment des votes des budgets car il pensait que certains équipements étaient nécessaires depuis plusieurs années.

M. LE MAIRE pense que la commune affiche des résultats extrêmement intéressants sur la dette, l'autofinancement, la capacité de désendettement, la pression fiscale et un chiffre plus que correct en terme d'équipement (16,5 % pour une moyenne nationale de 19,08 %). Le débat est de savoir s'il faut se calquer sur cette moyenne ou se préoccuper des besoins du Bouscat en terme d'investissement. Il rappelle qu'il s'agit d'une moyenne, certaines communes se situent à 22 % et d'autres en-dessous de 16 %. Ce n'est donc pas un chiffre si mauvais que cela et il le revendique d'autant plus que les commentaires de la chambre régionale ne sont pas défavorables à la commune. Certes, elle relève que Le Bouscat est en-dessous de cette moyenne, c'est son rôle mais seuls les besoins des Bouscatais sont à considérer. Il pense qu'équiper la ville en réponse à une attente réelle des administrés est beaucoup plus pertinent.

M. GARANDEAU indique qu'il aurait semblé préférable à son groupe de programmer l'école Jean Jaurès dès 2002 – 2003.

M. LE MAIRE précise que la Municipalité l'a effectivement programmé cette année-là mais rappelle que cette opération a pris du retard en raison du P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). En effet, il a fallu attendre les décisions préfectorales, programmer toutes les études préalables, les consultations, les concours, les publicités.... Pour un dossier d'une telle ampleur, un délai de trois années est tout à fait correct. Si l'on n'avait pas attendu l'accord préfectoral, les travaux auraient peut-être commencé 6 mois ou un an plus tôt, mais les bâtiments de l'école seraient à l'heure actuelle rehaussés de 1m40, ce qui serait complètement aberrant si l'on considère le surcoût que cela représenterait. Il tient à rappeler que le projet de ce groupe scolaire est un projet de la Municipalité et que l'opposition y a été ensuite associée.

M. LE MAIRE continue avec le deuxième grand thème :

la politique culturelle

Il y a trois idées directrices :

- la ville affecte un budget conséquent à la culture (6 % des dépenses de fonctionnement et 25,4 % des dépenses d'équipement pour 2003 : il s'agissait de la construction de l'école de musique) ;
- la politique culturelle manque d'un cadre précis définissant les grandes lignes : M. LE MAIRE le conçoit mais il considère que ceci est une appréciation plus politique que comptable, en somme un commentaire d'opportunité ;
- le taux de recouvrement des dépenses par les recettes d'entrées a tendance à baisser (12,9 % en 2001 et 9,7 % en 2003) ; il fait remarquer que la chambre régionale relève cette baisse des recettes alors que certaines personnes de cette assemblée demandent presque systématiquement la gelée des tarifs ou la création de nouveaux tarifs réduits.

Il excuse l'absence de Madame MANDARD. Il lui a demandé d'assister à un colloque à Paris, présidé par Monsieur Renaud DONNEDIEU de VABRES, Ministre de la Culture et de la Communication, et cite les 4 thèmes principaux qui doivent y être abordés :

- culture et identité,
- présence culturelle dans le monde,
- culture pour tous – passer du mythe à la réalité,
- et être artiste aujourd'hui avec la place des collectivités territoriales.

Il tient à rappeler de manière assez officielle et solennelle que s'il est un domaine où les choix politiques s'expriment c'est bien dans celui de la culture. Il y a un certain nombre de communes en France où cela fonctionne de la sorte, il cite l'exemple de la ville de Paris. Concernant ce manque de cadre de la politique culturelle, il a trois axes de réponses :

- la politique culturelle a été parfaitement exprimée sur trois points précis : moderniser les équipements (école de musique, bibliothèque médiathèque, archives municipales et salle de spectacles de l'Ermitage), débattre de la programmation culturelle au sein de cette assemblée et privilégier la qualité, la diversité et l'accessibilité en terme de tarifs proposés, soutenir les associations culturelles pour certains événements (fête de la musique, Bouscat artiste, ...)

- la Municipalité travaille en partenariat avec l'IDDAC, l'Académie Bach, des compagnies de théâtre comme « les marches de l'été » de Jean-Luc Terrade ou la compagnie Eclat ;
- l'évaluation des entrées (origine géographique des spectateurs, âge ...) sera de meilleure qualité grâce à la billetterie informatisée. Mais la Municipalité évalue déjà de manière très directe la satisfaction des spectateurs lors de tous les « après spectacles » organisés systématiquement après chaque soirée.

Il n'y a peut-être pas de cadre écrit mais l'action de la Municipalité est très lisible.

M. GARANDEAU a entendu que l'assemblée débattait chaque année de la programmation culturelle mais il tient à faire remarquer qu'il ne s'agit en fait que du débat d'accessibilité des tarifs. L'opposition ne travaille ni sur la qualité, ni sur la quantité. Il se rend compte que ce rapport reprend beaucoup de remarques faites par son groupe chaque année, notamment le manque d'un cadre général pour la politique culturelle. Il faudrait en effet qu'il y ait un support que la Municipalité puisse véritablement présenter. Or, vu les propos que M. LE MAIRE vient de tenir, il semble qu'elle ne prendra pas en compte cette remarque. Cependant, il se réjouit du fait qu'il y ait une nouvelle billetterie car cela permettra une réelle évaluation. Son groupe la demandait depuis plusieurs années afin de mieux se positionner par rapport à une politique tarifaire.

M. LE MAIRE précise que la réponse qu'il a faite à Monsieur GIREL, Président de la Chambre Régionale des Comptes, est très claire : la Municipalité possède un cadre de politique culturelle qui s'appuie sur une programmation de la saison, des équipements municipaux et sur un débat des tarifs au cours duquel l'assemblée débat également de la saison elle-même et du choix effectué.

M. GARANDEAU fait remarquer que l'assemblée débat des tarifs mais pas de la programmation.

M. LE MAIRE indique que c'est quand même l'occasion de lui en faire part. Il répète que s'il est un domaine où les choix politiques s'expriment c'est bien dans celui de la culture et il fait remarquer que les exemples sont légions en France. Mais il souligne que la saison culturelle ne se résume pas simplement à la programmation, ce n'est qu'un des aspects de l'action culturelle du Bouscat.

M. ANDRE pense que la billetterie informatisée va aussi permettre de savoir quelle catégorie de population n'assiste pas aux spectacles. Or, une politique culturelle ambitieuse doit profiter à tous.

M. LE MAIRE partage assez cette analyse, le but de la programmation est bien de toucher le maximum de personnes. Mais il fait remarquer qu'il est assez difficile de faire partager la culture à tous publics adultes. Par contre, en ce qui concerne le jeune public, grâce aux J.M.F. toutes les écoles qui le souhaitent (Le Bouscat, Bruges, Eysines) assistent à des spectacles de grande qualité. Concernant la baisse des recettes des entrées, il n'est pas inquiet puisque cette critique est faite à beaucoup de communes. La culture n'est pas rentable et on le sait.

M. GARANDEAU sait bien que la culture représente un coût pour la collectivité et c'est normal. Il y a une logique tarifaire à mettre en place si l'on veut une culture accessible à tous.

M. LE MAIRE pense que cela ne résoudra pas le problème. La culture n'est pas qu'une question de droits d'entrées.

MME STOIBER précise que la commission de la culture organise de nombreuses réunions afin d'évaluer la saison, ce qui permet de mieux préparer la prochaine saison. La culture ne se réduit pas simplement à un problème de tarifs.

M. GARANDEAU demande si un membre de son groupe ne pourrait pas être associé à cette évaluation. Il n'est pas au courant de tout cela puisqu'il n'est confronté qu'au problème tarifaire.

MME STOIBER pense qu'il devrait commencer par venir assister aux spectacles avant de vouloir participer à l'évaluation. Certes, c'est à la Majorité qu'il appartient de travailler sur la politique culturelle, mais elle précise quand même que le groupe de travail en charge de la culture n'a jamais eu un seul écho de sa part sur la qualité des spectacles.

M. LE MAIRE réitère ses propos : la politique culturelle est le choix du Maire et de son équipe. Le groupe de l'opposition est invité à venir la partager et ce n'est qu'après qu'il pourra y avoir des échanges. On ne peut pas critiquer ce que l'on ne connaît pas.

M. TEISSEIRE fait remarquer que pour 100 € dépensés en fonctionnement en secteur culturel, la recette est de 8,10 €. Le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes a baissé entre 2001 à 2003. Il est passé de 12,9 % à 8,1 %. Cela veut bien dire que l'accessibilité (c'est-à-dire le rapport qualité / prix) s'est amélioré.

M. ANDRE pense que la culture est rentable si elle profite à tous. Il faut donc essayer de « démarcher » le public qui n'assiste jamais aux spectacles.

M. LE MAIRE précise que la culture est proposée à tous, le taux de recouvrement en est la preuve (8,1 % des dépenses réelles). Il ne faut pas réduire ce débat à un débat budgétaire. Il est évident que la Municipalité n'attend aucune rentabilité ni de la culture, ni de l'action jeunesse. Mais quelle que soit la programmation culturelle, il pense qu'il y aura toujours une partie de la population qui n'y accédera pas et les tarifs ou spectacles proposés ne sont pas en cause. Elle n'en a pas l'habitude, elle a d'autres occupations.... Il pense qu'il faudrait peut-être organiser une concertation au niveau des 27 communes de la C.U.B. de manière à coordonner différentes politiques culturelles, afin de proposer des programmations cohérentes sur l'agglomération bordelaise.

M. JUNCA indique que la non rentabilité des spectacles montre bien que la Municipalité fait un effort conséquent pour rendre le ticket accessible à une grande partie de la population. Il regrette qu'une partie des prestations municipales gratuites ne soient pas stipulées, comme la « Mémoire du Bouscat » ou l'intervention de certains professeurs de musique dans les écoles. Cette culture existe et est distribuée à toutes les couches de la population bouscataise. Il fait remarquer que Le Bouscat est une ville de province de 22 000 habitants et la Municipalité essaie de programmer une saison culturelle équilibrée en conséquence. Il pense que les jeunes bouscatais iront vers d'autres lieux quel que soit le type de spectacle proposé.

M. ANDRE est inquiet au sujet de la concertation des politiques culturelles. Il se demande si cela amènerait chaque commune à se spécialiser dans un type de spectacle ou si le but serait de diversifier les propositions.

M. LE MAIRE le rassure en lui indiquant que les deux intérêts de cette concertation seraient de mieux coordonner et communiquer. Il est heureux de voir que cette idée qu'il a soumise au Président de la C.U.B. la semaine dernière a été reprise, aujourd'hui même, par Monsieur FELTESSE, Maire de Blanquefort. C'est en effet la meilleure manière de répondre aux attentes de tous les administrés de l'agglomération. La satisfaction qu'il éprouve avec la saison culturelle bouscataise est de deux ordres : une salle pratiquement complète à chaque spectacle et une cinquantaine de nouveaux spectateurs à chaque nouvelle saison.

M. NEUVILLE fait remarquer que la Chambre Régionale des Comptes a pris acte que la commune prenait l'engagement d'une réflexion sur les interrogations. Il va donc falloir prévoir un système pour pouvoir répondre dans l'avenir à cette question.

M. LE MAIRE rappelle que la politique culturelle est déjà évaluée, comme l'a indiqué MME STOIBER, et que cette évaluation va maintenant s'enrichir d'un nouvel outil de travail, la billetterie informatisée.

la politique scolaire

- Compétences communales :

- la ville est très impliquée financièrement en fonctionnement comme en investissement,
- elle participe aux conseils d'écoles et assure l'accueil périscolaire
- les effectifs sont stables avec 2 200 élèves et une baisse notable à la maternelle Providence
- la carte scolaire a été revue en 2002 pour rééquilibrer et s'adapter aux petites mutations urbaines
- 10 % d'élèves accueillis au Bouscat sont hors commune
- l'action éducative : réel et gros effort d'accueil périscolaire qui dépasse largement la garderie aidée par le C.E.L. avec des partenaires (D.D.J.S., C.A.F., la Région, le Département)
- le coût net du périscolaire après récupération des recettes est passé de 211 € en 2002-2003 en 436 € en 2003-2004
- l'application du quotient familial est notée
- les classes de découverte représentent en 2003-2004 : 46,20 € / élève

.../...

- *Personnel communal : 85 agents en 2003-2004 et 1 ATSEM dans chaque classe maternelle.*
- *Coût des activités scolaires*
 - *les dépenses non obligatoires (accueil périscolaire, animation...) s'inscrivent pour un bon tiers dans le total des dépenses : exemple pour 2003-2004, 1 333 765 € de dépenses non obligatoires pour 3 767 248 € de dépenses obligatoires, soit un coût moyen par élève de 2 282 € par an. Ces dépenses ont un coût et participent à la qualité d'accueil des enfants dans les écoles.*
 - *Participation aux écoles privées : 670,21 € par élève bouscatais*
- *Restauration scolaire*
 - *183 243 repas distribués en 2003*
 - *les tarifs s'échelonnent de 1,44 € à 4,48 € (tarif réduit, tarif plein, tarif bouscatais ou hors commune)*
 - *suite à un nouvel appel d'offres, la ville est passée de l'affermage à la prestation de service, d'où un gain important : le prix du repas est passé de 5,8 € à 3,9 €.*

M. GARANDEAU a relevé page 6 que la ville ne demandait aucune participation financière aux communes d'origine pour les enfants domiciliés hors commune. Il souhaite savoir si une étude avait été faite pour évaluer ce coût.

M. LE MAIRE indique que la ville pourrait demander aux communes concernées de participer au financement de ces repas mais elles vont demander l'équivalent pour les élèves bouscatais scolarisés dans leurs écoles. Depuis près de 23 ans, il existe un accord mutuel, les effectifs des élèves bouscatais dans les écoles de Bordeaux sont équilibrés par les effectifs des élèves bordelais dans les écoles bouscatalaises et aucune commune ne demande de comptes à l'autre pour les frais de restauration.

M. GARANDEAU demande à quoi est dû la baisse du prix des repas.

M. LE MAIRE précise que cette diminution est due au passage de l'affermage à la prestation de service.

M. NEUVILLE critique les propos de la Chambre Régionale page 8 (dernier paragraphe) et notamment l'expression « selon les informations qui ont été communiquées à la chambre ». Elle semble douter des éléments fournis.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'en effet ces propos sont à l'opposé de ceux qui figurent en première page concernant la fiabilité des comptes : « le contrôle de la fiabilité des comptes exercé par la chambre lui permet de s'assurer que les comptes produits donnent une image fidèle de la situation de la collectivité ». Il préfère donc ne retenir que ce passage.

M. GARANDEAU se demande comment la Municipalité compte fournir un document cadre à la politique culturelle puisque dans sa réponse au Président de la Chambre Régionale, elle indique que ce rapport ne fera pas l'objet d'observations complémentaires de sa part.

M. LE MAIRE précise que la Municipalité a pris l'engagement d'évaluer de façon très précise son action culturelle, notamment en terme d'entrées aux spectacles et il n'y a donc pas de réponse complémentaire à faire. Par contre, cela pourra être vérifié lors du prochain contrôle.

Communication au Conseil Municipal réalisée le 24 janvier 2006.

DOSSIER N° 7 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

M. LE MAIRE

Ce débat, qui fait l'objet d'obligations légales, présente un double objectif :

- *faire le point sur la situation financière et fiscale de la commune et projeter son évolution*
- *débattre de façon ouverte des orientations budgétaires.*

1) Situation financière et fiscale

Elle dépend en grande partie de l'environnement économique et des perspectives pour 2006. Il s'agit tout d'abord du P.I.B. (Produit Intérieur Brut), de l'inflation (légère poussée en 2006, 2,1 % contre 1,9 %), de la consommation privée (annonce d'un léger ralentissement pour 2006, 1,6 % contre 1,8 % en 2005) et de l'investissement productif (confirmation d'une reprise, 3,5 % en 2006 pour 3,1 % en 2005). Elle dépend aussi du projet de loi de finances pour 2006 et surtout de l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

- La D.G.F. est réorganisée et prévoit une structure commune aux trois niveaux de collectivités – communes et groupements, départements, régions. L'évolution effective de l'enveloppe normée (p 3) est de + 2,377 %.
- La nouvelle D.G.F. progresse de 3,028 %. Toutefois, après répartition, la dotation forfaitaire des communes devrait s'établir à + 1 %.
- Les D.G.E. progressent de 4 %
- La D.S.U. sera majorée de 120 M€, comme prévu par la loi de programmation pour la cohésion sociale.

La situation fiscale et financière de la commune se caractérise par 4 points majeurs :

- Les trois taxes : Maintien pour la 10^{ème} année consécutive des taux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâti) ; après enquête, seules trois communes de la C.U.B. sont dans le même cas : Bouliac, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul ; il fait remarquer que les deux dernières citées sont des communes de démographies extrêmement modestes (Villeneuve d'Ornon se classe hors compétition puisqu'elle les a diminués très légèrement). Mais il signale que toutes ont des dettes plus importantes que celles du Bouscat. Il ajoute que les bases ont elles augmenté de + 4,36 % en 2005 (cette évolution est évaluée à + 1,5 % pour 2006) et le produit de ces 3 taxes correspond à 52,23 % des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2005.
- Un autofinancement fort : de l'ordre de 4,4 M€. Il rappelle que notre virement à l'investissement sera de 4,2 M€, couvrant largement le remboursement du capital des emprunts (790 920 €).
- Une stabilité de l'encours de la dette (p4) : très légère augmentation (8,87 contre 8,49 M€), entre 1998 et 2006, l'encours de la dette aura diminué de plus de 45 % Il cite notamment quelques exemples par habitant :

- Métropole dans la strate (au 01/01/2005)	1 019 €
- Aquitaine dans la strate (au 01/01/2005)	798 €
- Communes appartenant à une Communauté Urbaine à TPU dans la strate (au 01/01/2005)	1 029 €
- Le Bouscat BP 2006	391,32 €
- Moyenne de la C.U.B.	680 €
- La capacité de désendettement : en affectant en totalité l'excédent de fonctionnement au remboursement de la dette, soit 4 664 K€, la dette s'éteint en 2 ans, sans aucun investissement nouveau. Cette bonne capacité de désendettement signifie tout autant une réelle capacité d'endettement.

M. GRDEN

Le projet de Budget primitif pour 2006

Fonctionnement

- des dépenses courantes de fonctionnement bien contenues

- les principaux postes de dépenses devraient évoluer comme suit :

- les charges de personnel : 11 598 K€, + 3,43 % par rapport à notre budget de 2005 (11 214 K€), dues à un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 %, à une revalorisation générale des traitements estimée à 1 % en 2006, à une modification statutaire des carrières des fonctionnaires de catégorie C, à une provision pour l'année 2006 de 1 % (recrutements éventuels, primes diverses, titularisations,

.../...

remplacements ...). Et à une provision de 98 000 € pour la mise en place des tickets restaurants pour le personnel.

- Les dépenses courantes de fonctionnement : de l'ordre de + 2,06 %.
- des recettes de fonctionnement en évolution stable :
 - de l'ordre de + 2,45 % : par rapport au B.P 2005, le Budget global de fonctionnement en recettes aura une variation de l'ordre de + 2,07 % hors résultat reporté.
 - la fiscalité et les dotations représentent plus de 79 % de ce poste, nos autres principales recettes de fonctionnement concernent plus particulièrement : les droits d'inscriptions et d'entrées (crèches, maternelles, école de musique, culture, piscine, etc), les droits de voirie, stationnement, taxe électricité, droits de mutation, publicité, etc..., les subventions C.A.F, etc..., les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, etc...)
 - L'ensemble de ces recettes s'élève à plus de 3 800 K€ environ, soit près de 21 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Eu égard aux variations susceptibles d'être retenues par l'Etat, il convient de faire preuve d'une grande prudence dans la préparation de notre budget 2006 en attendant de connaître avec précision les dotations et les bases des 3 taxes.

M. LE MAIRE souligne l'importance des droits de mutation, ils s'élevaient à 900 000 € pour 2005 et 500 000 € sont prévus pour 2006, ce qui démontre l'attractivité de la ville du Bouscat.

M. LE MAIRE

Investissement

Un important programme d'équipements pour 2006 alliant grands projets en cours, nouveaux projets, entretien et rénovation.

Grands projets en cours:

- Restructuration du Groupe Scolaire Jean Jaurès 3 M€, (programme pluriannuel de 7,5 M€ sur trois exercices budgétaires)
- Construction de la Tribune du Stade des Ecus 0,8 M€,
- Travaux de l'Hôtel de Ville 1 M€ (début des travaux en avril)

Nouveaux projets

- Agrandissement du Centre Médico-social du Bouscat (CMS) pour 0,9 M€
M. LE MAIRE signale qu'il existe désormais une nouvelle appellation : La M.D.S.I. (La Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion)
- Création d'un espace social dans le cadre du contrat de Ville pour 0,35 M€ (140 m²)
- Aménagement du centre ville 0,3 M €
M. LE MAIRE précise qu'il s'agit de l'éclairage et des plantations puisque les gros oeuvres sont pris en charge par la C.U.B. (voirie, stationnement, circulation).
- Rénovation du terrain d'honneur de la Plaine des Sports des Ecus pour 0,21 M€.

Ce qui représente près de 70 % du budget d'investissements 2006 reports de 2,5 M€ inclus.

Il cite les principaux projets de l'année 2006 :

Espaces verts, environnement, propreté	373 000,00
dont principalement :	
Stade Jean Jaurès - Locaux espaces verts (250 à 300m ²)	100 000,00
Plantations d'arbres - Alignements sur divers sites	30 000,00
 Enseignement	 2 310 149,00
dont principalement :	
Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe scolaire (hors report)	2 000 000,00
Primaire Jean Jaurès - Mobilier 1ère tranche école élémentaire	57 000,00
Primaire Jean Jaurès - Matériel divers 1ère tranche école élémentaire	25 000,00
Maternelle Providence - Continuité pose des baies et volets roulants des classes	21 000,00

M. LE MAIRE fait remarquer que la ville continue d'entretenir ces locaux même s'il n'existe que trois classes. Il n'est pas question de fermer cette école, d'autant plus que ce quartier est susceptible

.../...

d'accueillir prochainement une population nouvelle sur les Allées de Boutaut et même sur le Petit Bruges.

Sports	328 200,00
dont principalement :	
Stade des Ecus - Rénovation terrain A	210 000,00
Animation - Communication	43 000,00
C.L.S.H	20 000,00
Crèches	50 130,00
dont principalement :	
Chèche Familiale - Climatisation grande salle	10 000,00
Halte garderie du centre - Climatisation grande salle	10 000,00

M. LE MAIRE explique que la climatisation apportera un certain confort aux enfants et au personnel l'été. Il est conscient du fait que ces opérations risquent de susciter d'autres demandes.

Culture	156 000,00
dont principalement :	
Ermitage Compostelle - Matériel scénique 3ème Tranche	70 000,00
Ermitage Compostelle - Travaux de peinture et divers	30 000,00
Ermitage Compostelle - Plateaux de scène	10 000,00
Bibliothèque - Achat de livres, dvd etc	22 000,00
Mairie	1 180 891,00
dont principalement :	
Travaux Hôtel de Ville 1ère Tranche	1 000 000,00
Mobilier Hôtel de Ville 1ère Tranche	100 000,00
Budget global - matériel informatique	45 091,00
Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	2 428 750,00
dont principalement :	
Centre Max Monichon - Agrandissement du CMS	900 000,00
Quartier Lyautey Champ de course – Réalisation d'un espace social.	350 000,00
Centre Ville - Acquisition de la Salle de la Charmille	300 000,00
Aire des gens du voyage	180 000,00
Avenue Victor Hugo - Eclairage Public - Enfouissement réseaux et Plantations	55 000,00
Rue Anatole France - Tranche 2 - Enfouissement réseaux Eclairage Public	25 000,00
Impasse de la Ferme - Enfouissement réseaux Eclairage Public	12 000,00
Carrefour Schuman/Poincaré - Enfouissement réseaux Eclairage Public	10 000,00
Parc de la Chêneraie - Aménagement d'un local pour les pèlerins "Compostelle"	10 000,00

M. LE MAIRE donne quelques explications complémentaires concernant certaines opérations :

- la salle de la Charmille : la ville va certainement acquérir cette salle. Il s'était engagé à ce qu'il y ait une large concertation et cette question de l'aménagement du centre ville a déjà été abordée en Conseil Municipal, en réunion publique, avec la Paroisse et l'Agence d'Urbanisme.
- l'aire des gens du voyage : la commune travaille en collaboration avec Bruges et Blanquefort afin de constituer un S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la construction de 13 emplacements dans la zone de Campillau à Bruges.
- Gymnase Collège Ausone : la ville va débloquer 150 000 € au Conseil Général pour la construction de cette structure.
- Diverses opérations d'enfouissement de réseaux : il rappelle que ces travaux doivent se poursuivre pour des raisons de sécurité et d'esthétique.

- *Local pour les pèlerins « Compostelle » : La voie de Tours a été officialisée par les amis de Saint-Jacques de Compostelle, elle passe par Blanquefort, Bruges et Le Bouscat. C'est pourquoi la ville a été saisie d'une demande pour être ville – étape et va donc mettre à disposition un local rudimentaire (couchage et sanitaires simples) pour accueillir les pèlerins dans des conditions acceptables.*

M. LE MAIRE précise que le total général prévisionnel est de 7 000 000 € auxquels s'ajoutent les reports de 2005 (2,5 M€).

MME BEGARDES désire savoir si le budget de la bibliothèque pour la jeunesse a augmenté pour 2006. Cela paraîtrait logique puisqu'elle achète maintenant des livres pour adultes.

M. GRDEN répond négativement.

M. LE MAIRE reconnaît que cela est dommage et croit que M. GRDEN peut encore remédier à ce problème en débloquent 10 000 €.

MME BEGARDES a relevé dans le listing de la synthèse la création d'une réserve. Elle se demande si ce local est prévu pour la bibliothèque car il y a un manque d'espace. En effet, les enfants des écoles primaires ne disposent d'aucun endroit pour écrire et prendre des notes.

M. LE MAIRE a eu connaissance de ce problème mais il ne peut pas aujourd'hui lui confirmer que la création de cette réserve a vocation à agrandir la salle en question. Il signale qu'une concertation a également été lancée avec la bibliothèque publique (près du Centre Max Monichon) de manière à fédérer à terme ces deux structures. Il rappelle que Le Bouscat a trois bibliothèques mais sur un petit périmètre, ce qui est regrettable. Il vaudrait mieux en n'avoir qu'une mais la plus riche possible. Il faut attendre que les responsables apprennent à se connaître, se concertent et proposent des solutions.

M. GARANDEAU demande si les 30 000 € pour l'acquisition de matériel de communication viennent en supplément du marché public passé avec la Société J.C. Decaux.

M. JUNCA répond affirmativement et indique que la commune pourra également disposer d'une « mairie mobile », camion avec des panneaux sur le côté destinés à la signalétique directionnelle et à la communication de certains événements...

M. GARANDEAU a relevé la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Il souhaite savoir : quels endroits de la ville seront concernés, si les caméras se trouveront à l'intérieur ou l'extérieur des bâtiments et quel est le but recherché.

M. LE MAIRE déclare qu'il s'agit bien de vidéosurveillance avec des caméras presque invisibles afin de surveiller des sites sensibles, il n'est donc pas question de divulguer leur emplacement. Il sera possible de réagir ou après coup en visionnant les disques ou en donnant une dissuasion suffisante pour que les choses ne se reproduisent pas.

M. GARANDEAU demande si la ville dispose d'un service capable de traiter un tel système en collaboration avec les forces de police. Il ose espérer qu'il y a également une possibilité d'aide au financement de cette installation par la Préfecture ou le Ministère de l'Intérieur.

M. LE MAIRE pense qu'il s'agit là d'une suggestion intéressante et affirme que la commune en fera la demande. Une somme conséquente a été inscrite car il est prévu de faire appel à un organisme extérieur compétent en la matière.

M. ANDRE désire savoir comment un système peut être dissuasif en étant invisible.

M. LE MAIRE répond que la dissuasion viendra du fait de propager l'information.

M. ANDRE demande dans quelles écoles seront scolarisés les enfants des gens du voyage.

M. LE MAIRE précise qu'aujourd'hui il n'est question que de l'investissement. Les communes travaillent actuellement sur le cahier des charges pour savoir dans quels crèches, écoles, C.L.S.H... seront accueillis ces enfants.

M. ANDRE demande si les gens du voyage susceptibles de s'installer sur cette aire ont déjà été recensés.

M. LE MAIRE répond qu'ils ont vocation à ne rester que quelques mois par an.

SYNTHESE

L'élaboration et la préparation du budget tiennent compte :

I - de notre environnement économique et financier, des perspectives économiques pour l'année 2006 et des conséquences pour les collectivités locales des grands axes du projet de loi de finances.

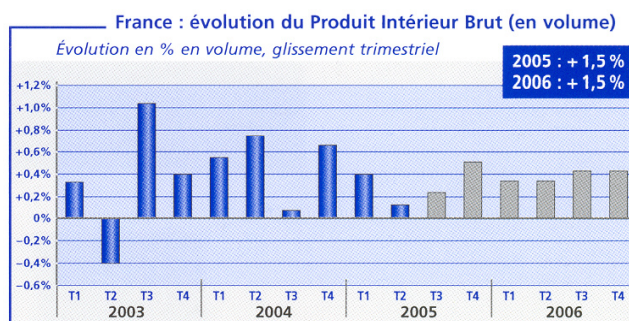
II - de la situation financière propre de la commune : indicateurs habituels constitués par les grands équilibres budgétaires, le montant global des investissements, l'autofinancement et la situation exprimée par la photographie de l'exercice que constitue le compte administratif.

I-a L'environnement économique et les perspectives pour 2006

• PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
Croissance encore molle en 2006

La croissance économique reste forte aux États-Unis au deuxième trimestre 2005 mais pourrait ralentir sur la fin de l'année. La zone Euro connaît une croissance toujours faible et fragile (+1,2%), diversement répartie selon les pays.

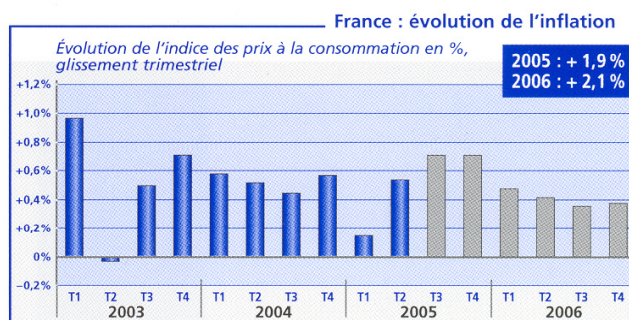
La croissance française devrait lui être supérieure et pourrait s'établir à +1,5% selon Rexecode, à +1,8% selon le consensus des économistes et à +2,25% selon le gouvernement.



• INFLATION
Légère poussée de l'inflation

Malgré le niveau élevé des prix de l'énergie, l'inflation en France reste contenue en dessous de +2% en 2005, du fait de pressions à la baisse sur les prix des produits manufacturés. La baisse contractuelle des prix dans la grande distribution ralentit également l'inflation.

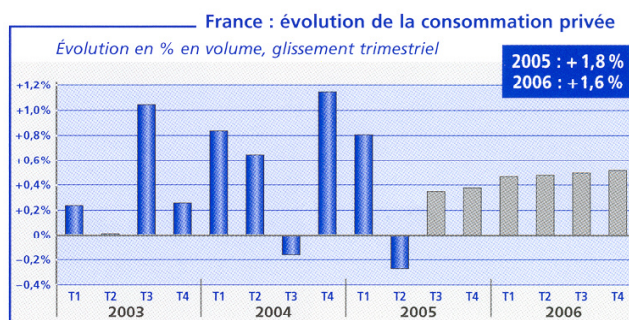
En 2006, la hausse des prix devrait s'établir à un niveau très légèrement supérieur à celui de 2005 (+2,1% contre +1,9%).



• CONSOMMATION PRIVÉE
Léger ralentissement en 2006

Après un léger rebond en 2004 (+2,1%), la consommation des ménages devrait ralentir en 2005 (+1,8%) sous le double effet de la vive tension sur les prix de l'énergie et de l'absence de reprise sur le marché du travail.

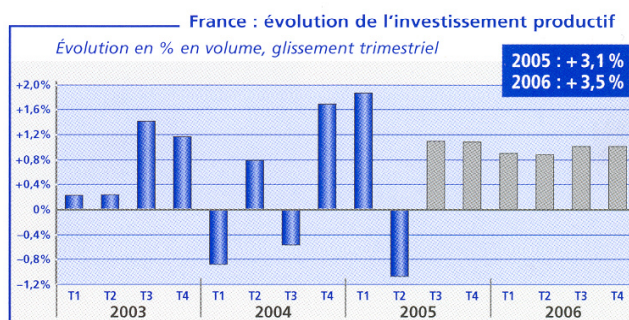
Les mêmes facteurs devraient peser en 2006, aboutissant de nouveau à un ralentissement de la consommation des ménages (+1,6%).



• INVESTISSEMENT PRODUCTIF
Confirmation de la reprise

Malgré l'arrêt du redressement de la situation financière des entreprises, la reprise de l'investissement productif devrait se confirmer en 2005 (+3,1% après +1,5% en 2004 et -4,5% en 2003), l'investissement dans les services et dans la construction restant soutenu.

L'année 2006 devrait rester sur une tendance similaire (+3,5%).



■ Prévisions Rexecode

I-b – Les chiffres clés du projet de loi de finances pour 2006 et l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Le projet de loi de finances

L'élaboration du projet de loi de finances s'appuie sur différents indices de cadrage macro-économiques prévisionnels dont certains servent à actualiser les dotations de l'Etat aux collectivités locales ou certains tarifs et taxes dont le produit est appelé à leur revenir en tout ou partie ou enfin certains seuils de dégrèvement concernant les contribuables.

Aussi, lorsqu'une commune prépare son budget, elle ne peut faire autrement que de s'intéresser aux dispositions et paramètres qui sont contenus dans ce document dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'influer sur l'évolution de certains postes de recettes et de dépenses.

Principaux indices macro-économiques prévisionnels

	2005	2006
Prix à la consommation (hors tabac)	+1,8 %	+1,8 %
PIB, en volume	+ 1,75 %	+ 2,25 %
Formation brute de capital fixe des administrations	+ 3,0 %	+ 4,0 %

Dans ce contexte économique, le budget de l'Etat affiche pour 2006 les principaux objectifs suivants :

mission	programmes	objectifs majeurs en 2006
écologie et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques et lutte contre les pollutions • Gestion des milieux et biodiversité • Conduite et pilotage des politiques environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévenir les risques (inondations, pollutions d'origine industrielle ou agricole) ▶ Lutter contre le changement climatique ▶ Préserver la biodiversité
enseignement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement public du premier degré • Enseignement public du second degré • Vie de l'élève • Enseignement privé du premier et du second degré • Soutien à l'éducation nationale • Enseignement technique agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ▶ Conduire le maximum d'élèves au niveau de compétences attendues en fin de scolarité ▶ Accroître la réussite des élèves en zones difficiles et rencontrant des besoins éducatifs particuliers ▶ Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves (recrutement de 300 infirmiers supplémentaires)
emploi et travail	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'emploi • Accès et retour à l'emploi • Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques • Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail • Gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer la montée en charge des nouveaux contrats de la loi de cohésion sociale (3,4 milliards d'euros pour financer jusqu'à 200 000 contrats d'avenir et 120 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi) ▶ Renforcer l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (création de 200 « maisons de l'emploi ») ▶ Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes (160 000 entrées en contrats de professionnalisation et 265 000 en apprentissage)
gestion et contrôle des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local • Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faciliter l'impôt ▶ Améliorer les comptes de l'État et des collectivités locales ▶ Avoir une gestion plus efficiente des ressources et effectifs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
relations avec les collectivités locales *	<ul style="list-style-type: none"> • Concours financiers aux communes et groupements de communes • Concours financiers aux départements • Concours financiers aux régions • Concours spécifiques et administration 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir les projets de développement local ▶ Soutenir les services publics en milieu rural ▶ Assurer le soutien des collectivités en difficulté suite à des événements exceptionnels ▶ Améliorer la gestion par l'administration des dotations des collectivités

* Cette mission comprend uniquement les dotations d'équipement, la dotation générale de décentralisation et la dotation de développement rural. Sont exclus les principaux concours financiers (notamment la DGF) qui constituent des prélèvements sur recettes et non des dépenses.

L'évolution des concours financiers de l'Etat

- Evolution effective de l'enveloppe normée ; L'indexation de références retenue pour 2006 et de + 2,3775% soit [1,8 % + (33% X 1,75 %)]
- La DGF progresse de 3,028% ; depuis 1996, l'indice d'évolution de la DGF est égal à la somme de l'inflation prévisionnelle hors tabac et de la moitié de la croissance du PIB en volume, soit +2,675% (1,8% + [50% x 1,75%]).

Appliquée aux montants recalés de 2005, cette indexation porte la masse initiale de la DGF à 38,1 milliards d'euros, en hausse de 2,727 % par rapport aux montants prévus en 2005.

Le montant de la DGF 2006 fait l'objet de divers ajustements ;

- une majoration de 153 millions d'euros au titre de la réforme de la dotation globale d'équipement des départements,
- une réfaction de 42 millions d'euros au titre de la recentralisation de certaines compétences sanitaires exercées par les départements (article 71 de la loi du 13 août 2004).

Au total, la DGF atteint 38,2 milliards d'euros, en hausse de 3,028 %, par rapport aux montants prévus en 2005.

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, (DSU) sera majorée de 120 millions d'euros, comme prévu par la loi de programmation pour la cohésion sociale.
- La dotation spéciale pour les instituteurs (DSI), la dotation élu local suivent la progression de la DGF (+ 2,727%). Toutefois, le montant de la DSI inscrit au PLF pour 2006 est en repli de 22 % par rapport à 2005 du fait de l'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.
- Les dotations de transferts de compétences, à champs égal, DGD, DGD Corse, DGD formation professionnelle évoluent comme la DGF (+ 2,727%).
- Les dotations d'équipements (Dotation Globale d'Équipement des communes et des départements, dotations régionales et départementales d'équipement scolaire) sont indexées sur l'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques, soit + 4,0 %.

II a – L'environnement fiscal et financier de la Commune

1 – La fiscalité

Depuis 1996, la Ville a maintenu inchangés les taux de ses trois taxes et par rapport à l'année 2004 les bases notifiées des trois taxes ont varié de 4,36 % (soit + 508 439,01 € de produit fiscal supplémentaire) qui résultent de la mise à jour des bases de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières.

Le montant final pour 2005 (contributions directes) est de 11 842 976,00 € soit 52,23 % de nos recettes réelles de fonctionnement et contribue à hauteur de 65 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

La DGF pour 2005 de 4 142 744 € représente quant à elle 18,27 % de nos recettes réelles de fonctionnement et marque une progression de 1% par rapport à 2004.

Soulignons que ces deux postes qui représentent en 2005 plus de 70,5 % de nos recettes sont nos principales ressources et il est évident que leur évolution reste pour nous une base incontournable en vue de l'élaboration du budget.

Aussi la prudence est de mise dans l'attente des notifications définitives de l'Etat. En revanche, les autres dotations et participations de l'Etat pour 2005 (DSU, compensation des diverses taxes etc...) de l'ordre de 1,75 M€ représentent près de 7,70 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

En outre, précisons que plus de 21 % de nos recettes réelles de fonctionnement proviennent des taxes additionnelles aux droits de mutation, des subventions de la CAF, des redevances de notre fermier, de la taxe sur l'électricité, des remboursements sur rémunération du personnel, des droits d'inscriptions dans les crèches et les centres de loisirs etc...

Pour 2006, d'après nos récentes informations, la DGF devrait être majorée de 1% soit un gain de 41 427 €, alors que la revalorisation des bases devrait être de l'ordre de 1,50 % soit une progression de + 177 295 €.

2- Une stabilité de l'encours de la dette.

Il convient tout d'abord de préciser que notre encours ou stock de la dette se situe nettement en dessous de la moyenne nationale et d'Aquitaine.

Encours de la dette par habitant

Métropole dans la strate (au 01/01/2005) ¹	1 019 €
Aquitaine dans la strate (au 01/01/2005) ¹	798 €
Communes appartenant à une Communauté Urbaine à TPU dans la strate (au 01/01/2005) ¹	1 029 €
Le Bouscat BP 2006	391,32 €
Le Bouscat BP 2005	374,90 €
Le Bouscat BP 2004	394,10 €
Le Bouscat BP 2003 (remboursements anticipés)	386,19 €
Le Bouscat BP 2002	459,45 €
Le Bouscat BP 2001	530,10 €

Cette année, l'encours de la dette s'établira *au 1^{er} janvier 2006 à 8,87 M€*, consécutivement à la consolidation en 2005 d'un seul emprunt de 1 200 000 € (prêt que nous encaisserons durant le 1^{er} semestre 2006).

2006	8,87 M€
2005	8,49 M€
2004	8,94 M€
2003	8,75 M€
2002	10,41 M€
2001	12,01 M€
2000	13,26 M€
1999	14,23 M€
1998	16,21 M€

Toutefois, Il convient de noter qu'au compte administratif 2005, les restes à réaliser d'emprunts sur exercices antérieurs seront de 2 400 000 € (nécessaires au financement des dépenses reportées).

La stabilité des taux d'intérêts et une gestion active de notre dette (intégration dans le CLTR de 3 emprunts pour 646 949,18 €) ont permis de diminuer en 2005 le montant des intérêts d'environ 28 000 €.

Entre 1998 et 2006, notre encours de la dette a diminué de plus de 45%.

3- Endettement

Actuellement notre encours de la dette *hors CLTR* s'élève à 5 796 548,82 dont un emprunt de 1,2 M€ qui sera encaissé comme nous le précisions plus haut au cours du 1^{er} semestre 2006. En revanche *pour 2006* nous serons amenés au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Ecole Jean Jaurès , de l'Hôtel de Ville, du CMS, de la fin des travaux du Stade des Ecus « à utiliser » le CLTR et le nouvel emprunt ci-dessus mentionné.

En affectant en totalité notre excédent de fonctionnement au remboursement de la dette, soit 4 664 K€, notre dette s'éteint en 2 ans.

4 - Un autofinancement permettant de préserver la capacité financière de notre commune.

L'autofinancement prend en compte le FCTVA (320 000 €), les amortissements (785 500 €) et le virement net à la section d'investissement 3 340 000 € (déduction faite du remboursement du capital des emprunts) soit un total de 4 445 000 €, soit 46,79 % du montant global des investissements (chapitre 20,21 et 23) de 9 500 000 €.

¹ Sources : Site Internet de la DGCL

http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/Publications/budgets_primitifs_communes_2005/10_ratios-com._r%E9gions_groupement.pdf

Enfin, soulignons également que notre autofinancement conserve toute sa pertinence dans le cadre d'une démarche pluriannuelle au regard des investissements à réaliser.

II b - Le projet de Budget primitif pour 2006

Tout d'abord, il est important de noter que les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2006 et que le vote des taux de ce fait n'interviendra qu'ultérieurement, sachant que pour notre commune ils seront identiques à ceux de 2005.

1- La section de Fonctionnement

Des dépenses courantes de fonctionnement bien contenues.

Notre objectif sera de contenir la progression des dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant un bon niveau de prestations dans le cadre de nos missions de service public.

Il s'agit là certes d'un exercice difficile, car nous ne maîtrisons pas toujours l'ensemble des paramètres tels que : l'eau, le gaz, l'électricité, les combustibles, les transports, les assurances, les contrats de maintenance et de sécurité...

Les principaux postes de dépenses devraient évoluer comme suit :

➤ les charges de personnel

Avec un montant de 11 598 K€, ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de 3,43 % par rapport à notre budget de 2005 (11 214 K€). Au niveau des comptes administratifs, l'augmentation 2004-2005 de la masse salariale s'établit à + 2,26 %.

Cette augmentation budgétaire de 3,43 % s'explique pour les raisons suivantes :

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 % ,
- une revalorisation générale des traitements estimée à 1 % en 2006,
- une modification statutaire des carrières des fonctionnaires de catégorie C (environ deux tiers de notre personnel),
- une provision pour l'année 2006 de 1 % (recrutements éventuels, primes diverses, titularisations, remplacements ...).
- Une provision de 98 000 € pour la mise en place des tickets restaurants pour le personnel.

Signalons toutefois que nous enregistrons annuellement une recette d'environ 140 K€ de la SOFCAP atténuant ainsi nos charges réelles de personnels.

➤ Les dépenses courantes de fonctionnement

Par rapport au B.P 2005, nos charges réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de **+ 2,06 %**, malgré une augmentation des fluides (+ 8,50 %) et des coûts d'entretien de nos nouvelles réalisations, et l'intégration dans ce budget d'environ 100 000 € de nouvelles charges (Subvention à JLN à l'association RICOCHET et Sport découverte, participation aux frais de fonctionnement du gymnase du Collège Ausone et financement de la collecte des déchets).

De plus, il faut noter l'augmentation de notre virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 5 % (4 M€ en 2005 et 4,2 M€ en 2006).

Des recettes de fonctionnement en évolution stable

Nos recettes réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de + 2,45 %.

Par rapport au B.P 2005, Le Budget global de fonctionnement en recettes aura une variation de l'ordre de + 2,07 % hors résultat reporté.

Notons que nous avons peu de maîtrise sur ces recettes, en effet la fiscalité et les dotations représentent plus de 75 % de ce poste (voir ci-dessus), nos autres principales recettes de fonctionnement concernent **plus particulièrement** :

- les droits d'inscriptions et d'entrées : crèches, maternelles, école de musique, culture, piscine, etc

.../...

- les droits de voirie, stationnement, taxe électricité, droits de mutation, publicité, etc...
- les subventions C.A.F, etc...
- les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, etc...).

L'ensemble de ces recettes s'élève à plus de **3 800 K€ environ, soit près de 19 %** de nos recettes réelles de fonctionnement.

Il faut tout de même préciser que notre influence sur les variations reste modérée, même si nous maîtrisons les faibles augmentations tarifaires que nous évoquons régulièrement au cours des conseils municipaux.

Eu égard aux variations susceptibles d'être retenues par l'Etat, il convient de faire preuve d'une grande prudence dans la préparation de notre budget 2006 en attendant de connaître avec précision les dotations et les bases des 3 taxes.

2- La section d'investissement

Un important programme d'équipements pour 2006 alliant grands projets en cours, nouveaux projets, entretien et rénovation.

Grands projets en cours:

- Restructuration du Groupe Scolaire Jean Jaurès 3 M€, (programme pluriannuel de 7,5 M€ sur trois exercices budgétaires)
- Construction de la Tribune du Stade des Ecus 0,8 M€,
- Travaux de l'Hôtel de Ville 1 M€,

Nouveaux projets

- Agrandissement du Centre Médico-social du Bouscat (CMS) pour 0,9 M€
- Création d'un espace social dans le cadre du contrat de Ville pour 0,35 M€
- Aménagement du centre ville 0,3 M €
- Rénovation du terrain d'honneur de la Plaine des Sports des Ecus pour 0,21 M€.

Représentant près de 70 % du budget d'investissements 2006 reports de 2,5 M€ inclus.

Nos projets de l'année 2006 :

Espaces verts, environnement, propreté	373 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Stade Jean Jaurès - Locaux espaces verts (250 à 300m ²)	100 000,00
Parc de l'Ermitage - Mise ne place d'un sanitaire	80 000,00
Rue R. Poincaré du N° 112 à N° 122 - Réalisation des fosses de plantation	27 000,00
Parc Hippodrome - Élagages des arbres, débroussaillage	20 000,00
Espaces verts/CTM - Raccordement au réseau EP des eaux de toiture des serres	15 000,00
Parc de l'Ermitage - réaménagement des espaces verts entrée sur rue B.Hauret	15 000,00
Plantations d'arbres - Alignements sur divers sites	30 000,00
Parc Marceau - Plantation haie en façade des plaques et travaux d'arrosage	15 000,00
Fourniture et pose de bancs - parcs et divers sites	10 000,00
Parc de l'Ermitage - Compteur d'arrosage pour supprimer les raccords sur les bâtiments et travaux associés	10 000,00
Place Ampère - Terrassements et réalisation de fosses de plantations	10 000,00
Place Ampère - Plantations et arrosage	6 000,00
A. Briand devant épicerie - remplacement des 5 bacs à fleurs	5 000,00
Fontaines de L'Ermitage - Étanchéité des bassins de l'entrée et de la roseraie	5 000,00
Fourniture et pose de corbeilles - parcs et divers sites	5 000,00

.../...

Parc de la chêneraie - Arrosage zone des jeux, Rue Kennedy	5 000,00
Parc de la chêneraie - Travaux sur local pour ballon du forage	5 000,00
Matériels espaces verts - Tonne de traitement avec doseur	4 000,00
Rue R. Poincaré du N° 112 à N° 123 - Plantations d'arbres	3 000,00
Tennis Jean Deycard - remplacement de 5 bacs à fleurs	3 000,00
etc....	

Enseignement	2 310 149,00
<i>dont principalement :</i>	
Primaire Jean Jaurès - Reconstruction du groupe scolaire (hors report)	2 000 000,00
Primaire Jean Jaurès - Mobilier 1ère tranche école élémentaire	57 000,00
Primaire Jean Jaurès - Matériel divers 1ère tranche école élémentaire	25 000,00
Primaire centre 1 - Mise en conformité de la totalité des installations électriques de l'étage	27 500,00
Primaire Centre 1 - Réfection salle du personnel (mur et sol)	7 000,00
Primaire Centre 1 - Mise en conformité d'une réserve au fond du couloir du premier étage.	7 000,00
Primaire Centre 1 - Plafond insonorisation classe M. THOMAS	3 000,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité de la totalité des installations électriques de l'étage	28 500,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité de la totalité des installations électriques du rdc (couloir avant peinture)	19 000,00
Primaire Centre 2 - Mise en conformité du TGBT (tableau général basse tension)	7 800,00
Primaire Centre 2 - Etanchéité du toit terrasse de la salle d'évolution	7 500,00
Primaire Lafon Féline - Remplacement des tuyaux de chauffage dans la cour	23 000,00
Primaire Lafon Féline - Mise en conformité des installations électriques (classes de DG8 à S2)	16 000,00
Primaire Lafon Féline - Mise en conformité des installations électriques (classes 3, 4, 5, 6, dégagement)	16 000,00
Maternelle Providence - Continuité pose des baies et volets roulants des classes	21 000,00
Maternelle Providence - changement sol des 3 classes	9 000,00
Maternelle Chenille Verte - pose filtres solaires sur vitres	5 000,00
Maternelle centre - Mise en conformité du TGBT (tableau général basse tension)	4 800,00
Maternelle Ermitage - Mobilier	4 049,00
Maternelle Ermitage - Classe Mme POISSONNET, peinture et revêtement sol	4 000,00
Maternelle Lafon féline - Peinture extérieure restaurant et préfabriqué	4 000,00
Maternelle Lafon Féline - Alarme	6 500,00
Entourages d'arbres écoles - 1 tranche	7 500,00
etc....	

Sports	328 200,00
<i>dont principalement :</i>	
Stade des Ecus - Rénovation terrain A	210 000,00
Stade des Ecus - Equipement foyer + vestiaires	20 000,00
Stade des Ecus - Brise vue terrain C	9 000,00
Matériels espaces verts sportifs - Remplacement tondeuse de Jean-Jaurès de 1988	20 000,00
Salle de la Filolie - Tapis sous agrés	15 000,00
Piscine - Mise en conformité du tableau de la caisse avec reprise des éclairages du couloir réfection du tableau du couloir des MNS	7 500,00
Piscine - Cuvelage local chlore	7 000,00
Piscine - Barrière autour local chlore (13 barrières)	6 500,00
Piscine - Protection des angles des bassins	4 000,00
Gymnase M. Maronnier - Systèmes ouverture et fermeture des fenêtres, côté école et dans les vestiaires	7 200,00
Bâtiments sportifs - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des	5 000,00

installations par les organismes agréés	
Matériels espaces verts sportifs - Tonne de traitement	4 000,00
Stade Jean Jaurès - Barrière sélective à l'entrée (A.Briand)	4 000,00
Bâtiments sportifs - Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	3 000,00
Gymnase M. Maronnier - Matériel d'Escrime	3 000,00
Stade JEAN JAURES - Pose d'aquadrain sur la piste	3 000,00
<i>etc....</i>	

Animation - Communication	43 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Matériel de communication, support mobile (planimètres mobiles sur support pour communication spécifique (ex marché, fête musique ...))	30 000,00
Matériel de communication	5 000,00
Supports de communication pour événementiels	4 000,00
Signalétique pour le marché	4 000,00
<i>etc....</i>	

C.L.S.H	20 000,00
<i>dont principalement :</i>	
CLSH 3/6 ANS - Cour principale, Sol à refaire en revêtement synthétique + évacuation des eaux	12 000,00
CLSH 3/6 ANS - salle polyvalente refaire le sol	5 000,00
CLSH 3/6 ANS - COUR ANNEXE (derrière salle des 3 ans) sécuriser l'accès aux anciennes cellules	3 000,00
<i>etc....</i>	

Crèches	50 130,00
<i>dont principalement :</i>	
Chèche Familiale - Climatisation grande salle	10 000,00
Halte garderie du centre - Climatisation grande salle	10 000,00
Halte garderie du centre - Stores sur baies vitrées façade et coté	4 500,00
Chenille Verte - Pièce de jeu des grands, protection radiateurs, peinture	4 500,00
Chenille Verte - Pièce de jeu bébés et dortoirs des grands (papier peint, plinthe et éclairage)	3 500,00
Providence - sections des grands, anti-pinces doigts, rideaux ignifugés	4 500,00
Providence - mise en sécurité section bébés, installation de 2 caches radiateurs, anti-pinces doigts, rideaux ignifugés	3 650,00
Providence - structure motricité mousse, cuisine modulable, meuble séparation, afin de remplacer une structure devenue dangereuse	3 480,00
Providence - Remplacement du toit et de pièces diverses sur jeu en place	3 000,00
Mosaïque - décapage et émulsion sols de toute la structure	3 000,00
<i>etc....</i>	

Culture	156 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Ermitage Compostelle - Matériel scénique 3ème Tranche	70 000,00
Ermitage Compostelle - Travaux de peinture et divers	30 000,00
Ermitage Compostelle - Plateaux de scène	10 000,00
Ermitage Compostelle - Buffets cocktail (confection juponage + dessus)	3 000,00
Signalétique spécifique Ermitage - Compostelle	15 000,00
Bibliothèque - Achat de livres, dvd etc	22 000,00
Bibliothèque pour enfants - Création d'une réserve	3 000,00

Bibliothèque - Salle des bandes dessinées enfants, remplacement de la moquette par un revêtement LINO, Peinture des murs	3 000,00
etc....	

Mairie	1 180 891,00
<i>dont principalement :</i>	
Travaux Hôtel de Ville 1ère Tranche	1 000 000,00
Mobilier Hôtel de Ville 1ère Tranche	100 000,00
Budget global - matériel informatique	45 091,00
Budget global - logiciel Informatique	8 000,00
Installation d'un lien en fibre optique entre la Direction des services techniques et l'Hôtel de Ville	7 800,00
Budget Global - téléphonie	5 000,00
Budget global - mobilier	5 000,00
Budget global - acquisitions diverses	5 000,00
Restauration des registres du cimetière	5 000,00
etc....	

Bâtiments communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	2 428 750,00
<i>dont principalement :</i>	
Centre Max Monichon - Agrandissement du CMS	900 000,00
Quartier Lyautey Champ de course – Réalisation d'un espace social.	350 000,00
Centre Ville - Acquisition de la Salle de la Charmille	300 000,00
Centre Ville - Aménagement du Centre Ville (Espaces verts, éclairage, réseaux....)	100 000,00
Centre Ville - Mission d'assistance A'URBA Centre Ville	20 000,00
Aire des gens du voyage	180 000,00
Collège Ausone - gymnase	150 000,00
Voiries Communales - Travaux entretien voirie	60 000,00
Avenue Victor Hugo - Eclairage Public - Enfouissement réseaux et Plantations	55 000,00
Eclairage festif	35 000,00
Rue Anatole France - Tranche 2 - Enfouissement réseaux Eclairage Public	25 000,00
Impasse de la Ferme - Enfouissement réseaux Eclairage Public	12 000,00
Allées de Boutaut - Eclairage Public (14 candélabres)	20 000,00
Carrefour Schuman/Poincaré - Enfouissement réseaux Eclairage Public	10 000,00
Mise en place d'un système de vidéosurveillance	30 000,00
C.T.M - Achat de Poteaux	25 000,00
RPA Bérengère - Mise en conformité de l'armoire électrique de la cuisine et séparation de l'installation des circuits électriques dans les zones prises en charge par la Mairie	21 000,00
RPA Bérengère - Réfection Eclairage Public	6 000,00
RPA Mieux vivre - Stores extérieurs toile pour la partie salon	5 000,00
Rue Raymond Lavigne - Enrobés trottoirs + Eclairage Public	18 000,00
C.T.M - Achat et installation de mobilier urbain, poubelles, bancs, potelets, arceaux, barrières du Bouscat	15 000,00
C.T.M - Eclairage Public à reprendre	15 000,00
EGLISE - Réfection étanchéité et chenaux (toiture nouvelle église que les chenaux)	10 000,00
Parc de la Chêneraie - Aménagement d'un local pour les pèlerins "Compostelle"	10 000,00
PRESBYTERE - Création de deux toilettes	8 000,00
Commissariat du Bouscat - Rénovation de 2 bureaux + Toilettes	6 000,00
Bâtiments scolaires - Travaux divers réalisés par entreprises suite aux vérifications périodiques des installations par les organismes agréés	5 000,00
C.T.M - Fêtes et cérémonies, achat de coffrets, câbles, etc...	5 000,00

C.T.M - Achat de récepteur Eclairage Public	5 000,00
Etablissement détection amiante	5 000,00
Tous sites - Contrat d'entretien alarme	5 000,00
Compléments de signalétique extérieure des bâtiments	4 000,00
A.S.E.C - CHÈNERAIE - Peinture de toutes les boiseries extérieures	4 000,00
Parc de la Chêneraie - Installation de grilles et d'une marquise sur un logement de fonction	3 750,00
Signalétique intérieure des bâtiments Tranche 1/3	3 000,00
Achat de matériel électrique + matériel divers pour mise en conformité	3 000,00
<i>etc....</i>	

Total Général Prévisionnel

7 000 000,00

A ces investissements ci-dessus détaillés il faut tenir compte des reports de 2005 évalués à 2,5 M€ dont l'importance est consécutive aux délais d'appels d'offres, aux négociations de ces derniers et à des retards administratifs de tous ordres.

Le financement définitif 2006 des investissements pour 9 515 424 € pratiquement identique à celui de 2005 (9 702 010 €) sera assuré par :

- un volume d'emprunts global de 5,3 M€ (dont 2,4 M€ de report),
- un autofinancement de l'ordre de 3,60 M€ dont environ 0,7 M€ d'amortissement,
- le FCTVA et la TLE pour 338 000 € environ,
- autres ressources pour 227 200 €
(dont 100 000 € de report - subvention parlementaire pour la tribune des Ecus).

Conclusion

En fonctionnement, nos charges réelles restent proches de l'inflation (+ 2,06 %) en raison principalement d'une progression maîtrisée des dépenses de gestion et en dépit de quelques augmentations plus marquées que nous avons rappelées ci-dessus.

En outre, l'important programme d'investissement engagé et à venir comme défini ci-dessus et mis en place depuis deux ans sera réalisé à la suite d'un autofinancement de plus de 46 % et d'un endettement stable dont les annuités ne représentent que 5,22 % de nos recettes de gestion courantes de fonctionnement (moyenne des communes de la CUB : 10 %).

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

A débattu sur les orientations budgétaires 2006 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 24 Janvier 2006.

DOSSIER N° 8 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. JUNCA : Mémoire du Bouscat

M. JUNCA annonce que la rédaction de France 3 diffusera samedi 28 janvier à 12 H 50 un sujet sur la « Mémoire du Bouscat ». Ils ont interviewé les élus, les anciens, les enseignants et les jeunes élèves.

2) M. LE MAIRE : prochain conseil municipal

M. LE MAIRE annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 21 février à 18 H 30 pour le vote du budget.

3) M. LE MAIRE : Croix Rouge Française

.../...

M. LE MAIRE indique qu'il a reçu le 3 janvier une lettre de remerciements de la Croix Rouge pour le versement de la subvention qui a permis d'aider 400 000 sinistrés. Il tient également à la disposition de l'assemblée « un livre blanc » qui répertorie tous les financements, les équipes en place et où trois thèmes sont développés : l'habitat, la santé, l'hygiène et la relance économique. Il est aussi accompagné d'un document « Tsunami regards croisés ». Il ne s'agit pas de voyeurisme, ce sont de très belles photographies, autant par leur qualité que par les sentiments qu'elles expriment (violence, désespoir...). Il est peut-être important de les regarder pour ne pas oublier.

4) MME BORDES : agence postale

MME BORDES rappelle que depuis le début de l'année la Poste est transformée en banque postale. Or, l'agence postale se trouve maintenant dans l'impossibilité de régler les problèmes financiers supérieurs à 300 €. Il paraîtrait que l'employée municipale n'ait plus les qualités requises pour les régler alors qu'elle l'a fait pendant des années pour des montants plus élevés. Nombreux administrés ont donc peur que la banque postale mette un terme à ce service, l'estimant peu rentable. Elle aimerait donc connaître l'avis et la position de la Municipalité.

M. LE MAIRE indique que le service public est sacré et que la Municipalité mettra tout en œuvre pour qu'il reste ce qu'il est actuellement, notamment pour ce quartier un peu excentré du centre ville. Il ne pense pas que ce soit une question de capacité ou de qualité de la personne de l'agence postale. Cependant, si cela était le cas, la ville pourra lui permettre d'effectuer des stages de formation pour assumer cette mission. Il précise qu'il s'agit d'une employée municipale pour laquelle La Poste rétrocède à la commune une partie du financement. Il signale que lors du prochain Conseil Municipal, il proposera à l'Assemblée de délibérer pour un désengagement partiel de La Poste dans le financement de ce poste. Il assure que le service public sera préservé, la Municipalité y veillera et si cette situation est le fait d'exigences de La Poste elle-même eu égard à sa nouvelle politique, il va falloir en discuter avec elle.

La séance est levée à 20 H 30.